

Attestation de Validation du Rapport

Je soussigné, Monsieur André GUERIN, COO - Chief Operating Officer & Operations Director, atteste par la présente que le rapport intitulé **GROUPE SOCOMORE - RAPPORT ANNEE 2023 en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**, a été examiné et validé par la direction de GROUPE SOCOMORE SA.

Le rapport a été évalué selon les critères de qualité et de pertinence définis par notre entreprise. En conséquence, nous confirmons la validation officielle de ce rapport.

Cette attestation est destinée à être utilisée comme preuve de validation du rapport mentionné et peut être jointe à toute documentation officielle nécessitant cette validation.

Fait à Vannes, le 24 mai 2024.

André GUERIN





GROUPE SOCOMORE - RAPPORT ANNEE 2023 *en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

A Vannes, le 24 mai 2024.

Groupe SOCOMORE SA
Holding Company

Phone +33 297 437 690

26 avenue Paul Dupleix - ZI du Prat - 56000 VANNES

S.A. Capital : 8 955 801,79 € - SIRET 420 328 692 000 25 - RCS Vannes 420 328 692 - NAF 7010Z - N° TVA FR 56 420 328 692

TABLE DES MATIÈRES

1. Identité de l'entreprise	page 1
2. Présentation du Groupe Socomore	page 1
3. Le Groupe Socomore, une entreprise responsable	page 5
4. Les mesures pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une des étapes de production de biens pour l'entreprise.	page 5
5. La liste des fournisseurs	page 8
6. La formation des employés au travail forcé et au travail des enfants	page 8
7. L'évaluation des fournisseurs	page 8
8. Les annexes	page 9



1. Identité de l'entreprise (ci-après Socomore ou GROUPE SOCOMORE)

Groupe Socomore

Numéro SIREN 420328692

Secteur d'activité du groupe : industriel fabricant de solutions chimiques

Adresse : 26 avenue Paul Duplex, ZI du Prat| 56890 Vannes (France)

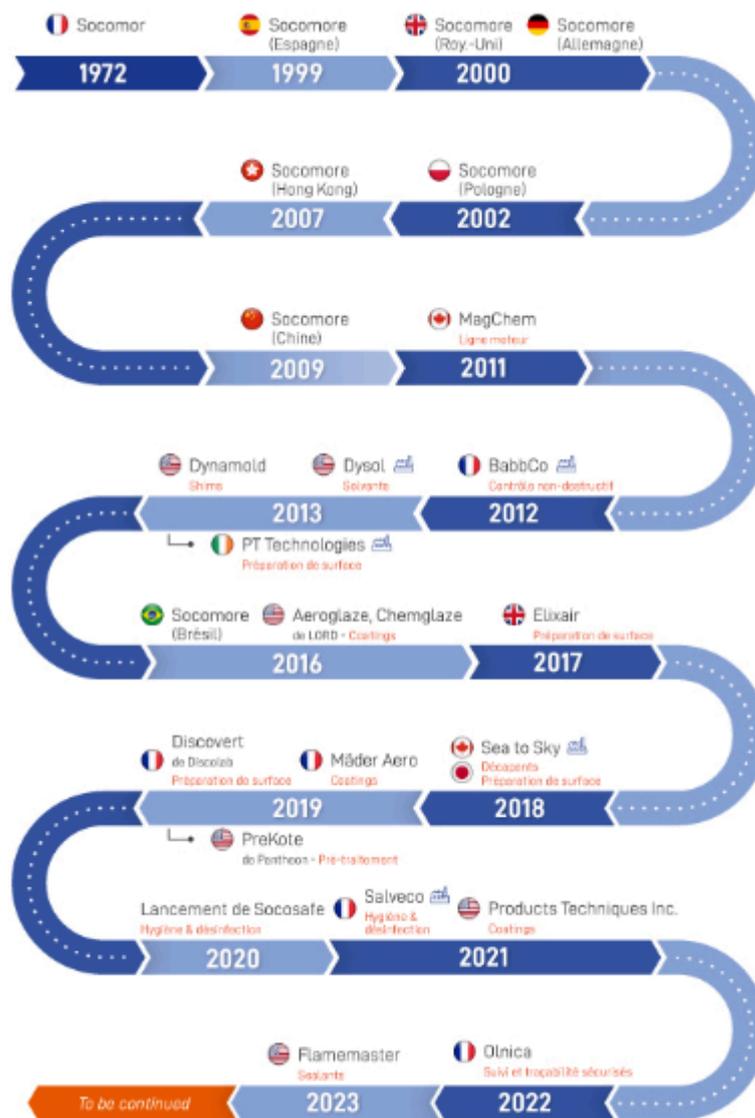
2. Présentation du Groupe Socomore

GROUPE SOCOMORE est une société holding animatrice d'un groupe de sociétés de développement, de production et de commercialisation de solutions chimiques au service des surfaces critiques (traitement, préparation, protection, contrôles, revêtement des métaux et matériaux composites, mastic, adhésif, peinture).

En 2023, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros, reflétant sa solide position sur le marché. Fortement implantée dans les secteurs de l'aéronautique, du ferroviaire, de l'énergie, de l'automobile et du nautisme, le groupe offre un service à la fois global et local, répondant avec précision aux besoins spécifiques de ses clients à travers le monde. Le groupe bénéficie d'une présence mondiale avec un effectif de 435 employés répartis dans 7 usines à travers le globe. GROUPE SOCOMORE opère 22 filiales et bureaux commerciaux, soutenus par un réseau mondial de distributeurs.

GROUPE SOCOMORE se distingue également par sa stratégie d'innovation. Avec 15 % de ses employés dédiés à la recherche et développement (R&D) en 2023, SOCOMORE a plus de 1000 homologations avec la collaboration de plus de 150 acteurs du secteur. Ses produits évoluent régulièrement pour réduire les risques santé et environnement associés, conformément et au-delà des réglementations en vigueur (ex. REACH, TSCA). L'entreprise adopte une approche de co-développement avec ses clients pour fournir des solutions sur-mesure qui soutiennent l'innovation continue, améliorant ainsi les processus, les performances, la sécurité et l'impact environnemental tout en réduisant les coûts opérationnels.

L'organisation du Groupe Socomore



La filiale canadienne du groupe assure la fabrication et la distribution de produits de traitement et de préparation de surfaces (ou SPT) dans les territoires de l'Amérique du nord.

socomore The Surface Company

socomore

babbco
NDT Expertise for you

salveco

OLNICA
Part of SOCOMORE Group

flamemaster
SOLVANTS & SURFACE PREPARATION

France Vannes, 56 (Headquarters)

France Elven, 56

France Plaisir, 78

France St-Dié-des-Vosges, 88

France Rennes, 35

USA Pacoima, CA

Ireland Cork

USA Rhome, TX

Canada Burnaby, BC

Groupe SOCOMORE SA
Holding Company

Phone +33 297 437 690

26 avenue Paul Duplex - ZI du Prat - 56000 VANNES

S.A. Capital : 8 955 801,79 € - SIRET 420 328 692 000 25 - RCS Vannes 420 328 692 - NAF 7010Z - N° TVA FR 56 420 328 692

3. Le Groupe Socomore, une entreprise responsable

Ces dernières années, nous avons engagé plusieurs actions visant à développer notre responsabilité sociétale et environnementale tout en stimulant une croissance inclusive et résiliente. C'est le SOCOWAY : notre conviction qu'une **entreprise qui partage avec ses parties prenantes crée de la valeur pour tous**. Notre stratégie **SOCO/2024** vise à poursuivre ces démarches, tout en leur donnant une nouvelle ampleur, autour de **6 engagements de partage** ancrés dans **3 domaines** : économique, sociétal et environnemental.

1. **Construire des partenariats avec nos parties prenantes,**
2. **Partager la valeur ajoutée créée par l'entreprise,**
3. **Réduire l'impact de nos produits sur la santé et l'environnement,**
4. **Réduire l'impact de nos processus et activités sur la santé et l'environnement,**
5. **Agir pour la qualité de vie au travail,**
6. **Favoriser l'implication de nos collaborateurs dans les projets de leur communauté locale.**

Les collaborateurs de GROUPE SOCOMORE sont les principaux acteurs du SOCOWAY. C'est nous tous qui, au quotidien, imaginons et mettons en œuvre le SOCOWAY, car c'est grâce à la mobilisation de tous que nous pouvons relever les défis de demain.

4. Les mesures pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une des étapes de production de biens pour l'entreprise.

Au sein d'un environnement complexe, GROUPE Socomore veille au respect des principes qui ont vocation à régir ses activités et s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires propres aux pays dans lesquels le groupe est présent.

Parmi les différentes mesures mises en place par le Groupe, nous avons :

- **Le code d'éthique et de conduite (annexe)** : parmi ses points, le point 2 - Respect des personnes, rappelle le principe de confiance, de respect mutuel, avec le souci de traiter chacun avec dignité. Ainsi, Socomore s'attache à promouvoir la diversité au sein de son organisation et considère les différences entre ses collaborateurs et partenaires commerciaux comme une richesse indispensable à la réussite d'une entreprise de dimension internationale ;

- favorise l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération, de protection sociale, de mobilité interne et d'évolutions professionnelles. Seules sur les mérites, les qualifications, compétences, expérience et aptitudes personnelles sont prises en compte, sans considération des origines, nationalité, sexe, âge, handicap ou tout autre trait distinctif.
- s'engage à favoriser un climat de bien-être au travail, assurer le respect des normes internationales du travail et prévenir les risques psychosociaux.
- prohibe tout comportement pouvant porter atteinte à la dignité de l'individu et en particulier tout agissement de harcèlement quelle qu'en soit la forme. Socomore s'engage à promouvoir un environnement de travail sain et favorable à l'épanouissement de chacun de ses collaborateurs.

Socomore demande à ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent :

- les textes internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies ;
- les dispositions légales et réglementaires du droit du travail en vigueur dans le pays (niveau de rémunération, durée du travail, liberté d'association, etc.) ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier les conventions relatives au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire, au respect de la liberté d'association et au droit de négociation collective, à la non-discrimination;
- la dignité de la personne à travers des conditions de travail acceptables;
- les règles de sécurité, de santé et d'hygiène afin de limiter les effets de leur activité sur la santé et la sécurité de leur personnel et des communautés voisines de leurs implantations.

Ce document est disponible via le site internet Socomore.com

Aussi, dans le cadre des **conditions générales de d'achat**, Socomore rappelle à ses fournisseurs l'importance des engagements attendus notamment en termes de promotion et de respect des règles éthiques des 10 principes du Pacte Mondial des nations Unies, tel que le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la protection des Hommes et de l'environnement.

La Politique d'achats (annexe), les conditions générales d'achat ainsi que les exigences applicables aux fournisseurs, précisent plus en détail la liste des exigences, des actions et des mesures mises en place chez Socomore.

Politique d'achats :

- Engagement Socomore : Augmenter les décisions en faveur des enjeux environnementaux et sociétaux dans nos achats
- Engagement fournisseurs et partenaires : La promotion et le respect des règles éthiques des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Impact), tels

que le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la protection des Hommes et de l'environnement.

Exigences applicables aux fournisseurs (annexe) :

- Le Fournisseur doit définir une politique claire en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité (S/S) ou d'un Code de Conduite (CdC) qui inclut au moins l'obligation de respecter toutes les lois et réglementations S/S applicables et évaluer ses propres fournisseurs et sous-traitants sur la base de leurs performances en matière de droits de l'homme/conformité sociale.
- Les commandes ne peuvent pas être exécutées, en tout ou partie, par un sous-traitant sans l'accord préalable et écrit de SOCOMORE.
- Le Fournisseur reconnaît expressément remplir les obligations sociales et fiscales afférentes à son statut et, notamment, respecter les dispositions de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 relatives au renforcement de la lutte contre le travail dissimulé.
- Le Fournisseur s'engage à produire, les documents prévus à l'article D 8222-5 du Code du travail de nature à prouver le respect par le Fournisseur des dispositions susvisées, cette clause contractuelle étant substantielle. La fourniture de ces documents constitue une condition résolutoire de la présente. En outre, pour tout contrat d'une durée supérieure à six (6) mois, ces documents devront à nouveau être adressés à SOCOMORE, tous les six mois, jusqu'à l'expiration de la relation commerciale.
- Le Fournisseur devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter les principes des Conventions fondamentales de l'OIT, à savoir C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants, C100 et C111 sur l'égalité et C87 et C98 sur la liberté syndicale. En particulier, le Fournisseur certifie et atteste qu'aucun produit acheté par le client et fabriqué par le Fournisseur lui-même ou par l'un de ses propres fournisseurs, n'a été fabriqué, assemblé ou emballé en recourant à un travail forcé, pénitentiaire (excepté dans le cadre d'un programme de réinsertion pendant la peine), dangereux, dissimulé et/ou au travail des enfants âgés de moins de 16 ans. Sachant que cette limite d'âge est plus stricte que celle imposée par la convention C138 de l'OIT.
- Il ne devra fournir que des produits qui répondent à toutes les conditions exigées par les lois et réglementations du pays dans lequel ils sont fabriqués.
- Le Fournisseur reconnaît qu'en cas de violation de la présente clause, SOCOMORE pourra, entre autres recours, mettre immédiatement fin au présent contrat et cesser toutes relations commerciales avec le Fournisseur sans que la responsabilité de SOCOMORE puisse être engagée.

Conditions générales d'achat:

Le Fournisseur certifie que sa situation est régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de protection sociale.

Le Fournisseur garantit qu'il respecte la législation sociale à laquelle il est soumis. Il garantit également que la Fourniture sera réalisée conformément à la législation sociale en vigueur dans le pays dans lequel la Fourniture est réalisée.

Le Fournisseur déclare et garantit à ce titre respecter la législation sociale relative à la lutte contre le travail dissimulé (articles L. 8222- 1 et suivants et articles R. 8222-1 et suivants du Code du Travail), à la main-d'œuvre étrangère (articles L. 8253-1 et suivants et L.8254-1 et suivants du Code du Travail) et au recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur à celui auquel cesse la scolarité obligatoire dans le pays concerné (articles L. 4153 et suivants du Code du Travail). Selon que le Fournisseur est domicilié en France ou à l'étranger, il s'engage à remettre à l'Acheteur, à la date de la Commande et en tout état de cause avant le début d'exécution de la Fourniture puis tous les six (6) mois jusqu'à la fin de l'exécution de la Commande, soit les documents visés aux articles D. 8222-5 et D. 8254-1 et suivants du Code du Travail, soit les documents visés aux articles D. 8222-7 et 8 et D. 8254-3 et suivants du Code du Travail. Le Fournisseur garantit intégralement l'Acheteur contre tout recours à ce sujet.

Le Fournisseur déclare garantir au personnel travaillant pour lui des conditions de travail permettant de préserver leur santé et leur sécurité. Notamment, le respect des réglementations en matière de durée du travail est un prérequis.

Le Fournisseur déclare avoir mis en œuvre une politique interdisant tout harcèlement, toute discrimination, et soutenant à l'égalité des chances quels que soient le genre, les origines, les pratiques religieuses ou les orientations sexuelles.

5. La liste des fournisseurs

Pour des raisons de confidentialité et afin de protéger nos partenariats stratégiques, nous ne divulguons pas publiquement la liste de nos fournisseurs

6. La formation des employés au travail forcé et au travail des enfants

A ce jour, aucune formation n'est obligatoire sur cette thématique mais elle est envisageable dans les années à venir.

7. L'évaluation des fournisseurs

Nos fournisseurs et global sourceurs sont basés en Europe et en Amérique du Nord. Ils sont tenus, de par la loi, de respecter les exigences des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Impact), tels que le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la protection des Hommes et de l'environnement.

Dans les conditions générales d'achat, nous exigeons que nos fournisseurs respectent et fassent respecter par leurs propres fournisseurs les 10 exigences citées ci-dessus.

8. Annexes

- >> Notre charte RSE – Le Socoway | [accès depuis le site web.](#)
- >> La charte responsable care | [accès depuis le site web](#)
- >> Code d'éthique et de conduite de Socomore | [accès depuis le site web](#)
- >> Politique d'achats sur le site web socomore | [accès depuis le site web.](#)
- >> Conditions générales d'achat | [accès depuis le site web.](#)
- >> Exigences applicables aux fournisseurs | [accès depuis le site web](#)